



7ème Rallye National PEA Savoie Chautagne 27 & 28 Mai 2022



Règlement Particulier Sportif Moderne



Avant tout, il est particulièrement recommandé aux concurrents de respecter scrupuleusement le Code de la Route au cours de leurs reconnaissances de l'itinéraire du rallye, ils ne doivent en aucun cas effectuer des essais de vitesse. Il convient à chacun de se montrer digne de la compréhension et de la sympathie manifestée par les habitants des villages traversés, en veillant à leur sécurité et à leur tranquillité. Merci du strict respect de ces quelques règles de vie ensemble, l'avenir des rallyes en dépend.

Les organisateurs pourront refuser le départ à tout concurrent ayant fait l'objet d'infraction sur le parcours du rallye sans qu'il puisse prétendre au remboursement de ses droits d'engagement.

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : à réception du visa F.F.S.A
Ouverture des engagements : **Lundi 4 Avril 2022**
Clôture des engagements : **Lundi 09 Mai 2022**
Parution du carnet d'itinéraire : Samedi 21 Mai 2022
Dates et heures des reconnaissances : Samedi 21 Mai 2022 de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
..... Dimanche 22 Mai 2022 de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
..... Vendredi 27 Mai 2022 de 8h00 à 14h00
Vérifications des documents le : Vendredi 27 Mai 2022 de 10h00 à 12h00 et de 13h15 à 16h15
..... Site CIAT – ZI de Motz/Serrières – 73310 Serrières en Chautagne
Vérifications des voitures le : Vendredi 27 Mai 2022 de 10h15 à 12h15 et de 13h30 à 16h30
..... Site CIAT – ZI de Motz/Serrières
..... 73310 Serrières en Chautagne
Heure de mise en place du parc de départ : A l'issue des vérifications techniques à partir de 10h15
1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le : Vendredi 27 Mai 2022 à 15h15
..... Site CIAT – ZI de Motz/Serrières - 73310 Serrières en Chautagne
Publication des équipages admis au départ,
des heures et ordres de départ du rallye le : Vendredi 27 Mai 2022 à 17h00 au parc fermé
..... Site CIAT – ZI de Motz/Serrières - 73310 Serrières en Chautagne
Départ du rallye : Vendredi 27 Mai 2022 à 17h50 1^{er} VH
Arrivée de la 1^{ère} étape : Vendredi 27 Mai 2022 sur le site CIAT – ZI de Motz/Serrières
..... 73310 Serrières en Chautagne à partir de 23h37 1^{er} VH
Publication des résultats partiels : Samedi 28 Mai 2022 à 2h30, au parc fermé sur le Site CIAT
..... ZI de Motz/Serrières – 73310 Serrières en Chautagne
Départ de la 2^{ème} étape..... Samedi 28 Mai 2022 à 9h30 1^{er} VH
Arrivée du rallye : Samedi 28 Mai 2022 à partir de 16h37 1^{er} VH sur le Site CIAT
..... ZI de Motz/Serrières – 73310 Serrières en Chautagne
Vérification finale le : Samedi 28 Mai 2022 à l'arrivée du rallye au Garage CHESNEL – 73310 Chindrieux
..... Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC
Publication des résultats du rallye le : Samedi 28 Mai 2022
..... 30 minutes après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent
Remise des prix le : Samedi 28 Mai 2022 à 19h30 sous le chapiteau du parc d'assistance,
..... Site CIAT – ZI de Motz/Serrières – 73310 Serrières en Chautagne

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Ecurie Blanche en qualité d'organisateur technique et l'Association Sportive de l'Automobile Club de Savoie en qualité d'organisateur administratif organisent le Vendredi 27 Mai et le Samedi 28 Mai 2022 le :

7^{ème} RALLYE NATIONAL SAVOIE CHAUTAGNE (PARTICIPATION ETRANGERE AUTORISEE)

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue Rhône-Alpes du Sport Automobile sous le N° en date du et par la FFSA sous le permis d'organiser N° en date du.

Organisateur technique

Nom : ECURIE BLANCHE
Adresse : 2382, Route du Sapenay, 73310 Chindrieux

Organisateur administratif

Nom : ASAC de SAVOIE
Adresse : 340, Chemin des Carrières, 73230 Saint Alban Leysse

Secrétariat du Rallye : ASAC de Savoie - 340, Chemin des Carrières, 73230 Saint Alban Leysse

Email : contact@asac-savoie.fr

Permanence du Rallye : M. Stéphane Michaud – 06.59.72.35.07

..... M. Denis Mocellin – 06.62.58.52.07

Lieu, date, horaire : du Vendredi 27 Mai 2022 à partir de 9h00,

..... Jusqu'au Samedi 28 Mai 2022 à la fin du rallye

..... Site CIAT – ZI de Motz/Serrières – 73310 Serrières en Chautagne

Tableau d'affichage officiel : Au Rez de Chaussée du P.C. course

..... Site CIAT – ZI de Motz/Serrières – 73310 Serrières en Chautagne

1.1P. OFFICIELS

Observateur de la ligue M. MAURIN Gérard - Licence N°009417

Président du Collège des Commissaires Sportifs M. DUPECHER Thierry - Licence N°003564

Membre du Collège des Commissaires Sportifs M. BERTHON Daniel - Licence N°001621

Membre du Collège des Commissaires Sportifs M. MAILLET Jean Paul - Licence N°227350

Directeur de course M. MACHETTO Mic - Licence N°002081

Directeur de Course dédié au nouveau départ et adjoint au PC M. AUBIS Mathis - Licence N°192805

Directeur de Course Adjoint au PC M. VAILLY Jean-Philippe - Licence N°212750

Directeur de Course Stagiaire Mme. VAILLANT Nathalie - Licence N°220119

Directeurs de course délégués aux épreuves M. GAGNAIRE Patrick - Licence N°003062

Directeurs de course délégués aux épreuves M. FABRE Thierry - Licence N°086560

Directeurs de course adjoint aux épreuves M. BOUVIER Vincent - Licence N°024901

Directeurs de course adjoint aux épreuves - Licence N°000000

Directeur de course adjoint intermédiaire M. GIBILY Christian - Licence N°003302

Véhicule tricolore M. HERITIER Thierry - Licence N°001713

Véhicule autorité M. MICHAUD Stéphane - Licence N°033460

..... M. MOCELLIN Denis - Licence N°003310

000 M. BENOIT Laurent - Licence N°046771

00 M. BARRET BOIS BERTRAND Jean-François - Licence N°002025

Véhicule balai M. RIGAUT CLAUDE - Licence N°029269

Responsable des classements	LC CHRONO
Responsable Commissaires Techniques	« PRUNELLE-VICKIE » - Licence N°233751
Commissaire Technique	M. RANCON Jean-Marc - Licence N°014085
Commissaire Technique	M. CASSET Bernard - Licence N°056047
Commissaire Technique	M. SANDELION Georges - Licence N°245840
Commissaire Technique.....	BOSSEAU Yannick - Licence N° 223616
Chargés des Relations avec les Concurrents	M. BERTRAND Gérard - Licence N°179234
Chargés des Relations avec les Concurrents	M. ANSELMO Bastien - Licence N°198806
Juge de faits	M. DESHAYES Jean-Luc - Licence N°061305
Juge de faits	Mme. DESHAYES Catherine - Licence N°220855
Responsables des Commissaires	Mme. MUGNIER Jocelyne - Licence N°023843
Médecin chef :	M. RIGAUT CLAUDE - Licence N°029269

1.2P. ELIGIBILITE

Le 7^{ème} RALLYE NATIONAL SAVOIE CHAUTAGNE compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2022 coefficient 3
- Le Championnat de la Ligue Rhône-Alpes 2022
- Le Challenge de l'ASAC de Savoie 2022 « Gérard BERTAND ».

1.3P. VERIFICATIONS

Conforme au règlement standard FFSA.

Les équipages régulièrement engagés verront leurs heures de convocation en consultant le site de l'ASAC de Savoie :

www.asac-savoie.fr

Aucune convocation par courrier ne sera envoyée.

1.3.1

Des vérifications administratives préliminaires auront lieu lors de la récupération du carnet d'itinéraire (Cf § 3.1.10P)

Les concurrents devront présenter les documents suivants :

- Permis de conduire
- Licence valable pour l'année en cours.

Les vérifications administratives auront lieu le vendredi 27 mai 2022 de 10h00 à 12 h 00 et de 13 h15 à 16 h 15 sur le site de la CIAT – ZI de Motz/Serrères – 73310 Serrières en Chautagne.

Lors des vérifications ne seront demandés que les originaux des permis et des licences en cours de validité (carte d'identité et licence tuteur pour les juniors)

Les vérifications Techniques se dérouleront sur le site de la CIAT – ZI de Motz/Serrères – 73310 Serrières en Chautagne le vendredi 27 mai 2022 de 10h15 à 12h15 et de 13h 30 à 16h 30.

Les vérifications finales seront effectuées au garage au Garage CHESNEL – 73310 Chindrieux

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 7^{ème} RALLYE SAVOIE CHAUTAGNE doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le Lundi 9 Mai 2022 accompagnée de son règlement à l'adresse ci-dessous :

ASAC DE SAVOIE – 340 CHEMIN DES CARRIERES - 73320 ST ALBAN LEYSSE

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 130 voitures maximum, y compris les concurrents du Rallye National Savoie Chautagne VHC.

Le Road-Book sera disponible le Samedi 21 Mai 2022 de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 et le Dimanche 22 Mai 2022 de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 à l'Office du Tourisme de Ruffieux (A côté du Caveau de Chautagne) et le Vendredi 27 Mai 2022 sur le site CIAT à Serrières en Chautagne.

Le Road-Book sera également disponible sur le site de l'ASAC de SAVOIE :

www.asac-savoie.fr

Lors de la distribution du road book, l'organisateur remettra à l'équipage ses plaques de rallye, ses panneaux de portières, les publicités ainsi que l'autocollant du véhicule d'assistance.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs :450,00 €
- Sans la publicité facultative des organisateurs :900,00 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée **que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement et dûment remplie et signée par les deux concurrents.**

La demande d'engagement devra être accompagnée de :

- La copie des deux licences 2022 (plus celle du tuteur pour les licences Junior)
- La copie des deux permis de conduire (recto verso pour les permis au format carte) ou de la carte d'identité pour les licences Junior.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

4.3.1.1P

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3.1.2P

Pendant toute la durée du rallye, les réparations et ravitaillements sont interdits sur la totalité du parcours, hormis dans le parc d'assistance situé sur le site de la CIAT – ZI de Motz/Serrères – 73310 Serrières

A chaque concurrent sera attribué un emplacement de 6 mètres par 10 mètres, tout m2 supplémentaire fera l'objet d'une demande particulière auprès de l'organisateur, tout comme les regroupements entre équipages.

Il ne sera délivré qu'un seul autocollant assistance par véhicule engagé qui devra être collé en permanence en haut à droite du pare-brise du véhicule d'assistance.

Tout autre véhicule devra stationner sur le parking public prévu à cet effet.

Des contrôles seront effectués en cas de constatation d'infraction des sanctions seront prises envers l'équipage qui est responsable de son assistance.

En dehors du parc d'assistance, toute éventuelle intervention sur les voitures ne peut être effectuée que par les seuls membres de l'équipage et exclusivement avec les moyens du bord, sans l'apport d'aucune aide extérieure quelle qu'elle soit.

4.3.2.3P

Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- De tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans,
- D'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures,
- De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 m x 5 m minimum) résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture,
- De disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures,
- **De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.**

En outre, il est précisé que le piquetage est interdit.

Une pénalité de 200 € sera appliquée pour chaque infraction constatée.

Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

4.3.5P

Tout mouvement anormal de la voiture sur la chaussée qu'il soit latéral ou longitudinal est strictement interdit qu'il s'agisse de chauffe de pneumatiques, de freins ou pour toute autre raison.

4.7P

Les extincteurs installés conformes à la liste N°16 devront être obligatoirement dégoupillés et/ou armés à partir de la sortie des vérifications techniques jusqu'à la sortie du Parc Fermé d'arrivée.

En cas de non-respect :

- Avant le départ du rallye : mise en conformité
- Pendant le rallye :
 - 1^{ère} infraction : 30 secondes de pénalité et mise en conformité.
 - 2^{ème} infraction : disqualification

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 7^{ème} Rallye National Savoie-Chautagne représente un parcours de 263.30 kms.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 8 épreuves spéciales d'une longueur totale de 103.00 kms

Les épreuves de classement sont :

- | | | |
|-----------|----------------------------|-----------|
| - E.S 1.3 | LE CLERGEON VERSION COURTE | 12.85 Kms |
| - E.S 2.4 | MOTZ | 13.57 Kms |
| - E.S 5.7 | LE CLERGEON VERSION LONGUE | 15.14 Kms |
| - E.S 6.8 | LE SAPENAY | 9.94 Kms |

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire ».

Un reclassement sera effectué à l'issue de la dernière ES courue lors de la 1^{ère} étape dans les conditions définies à l'article 3.3.1 et 9.5 du règlement standard des rallyes.

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.2.5P

Les reconnaissances sont limitées à 3 passages maximums et ne sont autorisées que le Samedi 21 Mai 2022 de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 et le Dimanche 22 Mai 2022 de 8h00 à 12 h00 et de 14h00 à 18 h 00 ainsi que le Vendredi 27 Mai 2022 de 8h00 à 15h00.

Les reconnaissances de l'épreuve spéciale Le Clergeon dite Courte se feront en même temps que celles de la version dite Longue.

Des contrôles seront effectués sur le parcours lors des reconnaissances.

Un sticker numéroté dit "sticker de reconnaissance" sera remis en même temps que le road book.

Il devra être collé en haut à droite du pare-brise.

Tout retour en arrière, tout fractionnement et/ou bouclage en cours de reconnaissance des épreuves spéciales est interdit.

Tout accès à une épreuve spéciale devra obligatoirement se faire par son départ

6.2.6P

Seuls les deux membres de l'équipage pourront être présents à bord de leur véhicule de reconnaissances.

Si l'un des deux membres de l'équipage ne pouvait pas participer aux reconnaissances, une demande de dérogation afin de le remplacer devra être faite auprès de l'organisateur du rallye.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.3.17P. NOUVEAU DEPART APRES ABANDON

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.5P. EPREUVES SPECIALES

Le chronométrage sera effectué au dixième de seconde. Tout concurrent ne respectant pas le parcours imposé dans les chicanes (raccourci, éléments déplacés...) pourra être sanctionnée par le collège des commissaires sportifs

7.5.13. EPREUVE SPECIALE EN BOUCLE

7.5.13A. EPREUVE 2 ET 4 - MOTZ

Cette ES se déroulera en boucle. Le départ sera donné en fonction du trafic. Tout concurrent n'effectuant pas la boucle à faire sera pénalisé de la façon suivante :

- Si le concurrent effectue plus du nombre de tours imposés, ce sera le temps réalisé qui sera retenu.
- Si le concurrent effectue un certain nombre de tours en moins, il sera pénalisé du plus mauvais temps réalisé normalement dans cette ES par le dernier concurrent augmenté d'une pénalité de 1 minute.

Pour cette épreuve, les départs seront donnés par le directeur de l'épreuve, dans la minute prévue pour le départ. L'heure inscrite sur le carnet de bord est la référence pour le calcul de l'heure de pointage au CH suivant.

Pour le calcul du temps de l'ES, il sera tenu compte de l'heure réelle de départ au 1/10ème.

Le secteur de liaison suivant tient compte de cette particularité.

7.5.17.3P

Si l'organisateur a prévu des dépanneuses ou d'autres moyens (4X4, appareils de levage, etc.) ces moyens seront utilisés uniquement dans le seul but de libérer la route de course si celle-ci est totalement obstruée.

Il n'y a aucune obligation pour l'organisateur et/ou pour la direction de course d'évacuer les voitures des concurrents quand le passage, même au ralenti, même dans les bas-côtés, est possible.

En aucun cas l'organisateur n'a à prévoir le dépannage des concurrents.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Il n'y aura pas de remise en espèces.

Des coupes seront distribuées de la façon suivante :

- Une coupe par personne pour les 3 premiers du classement général,
- Une coupe par personne pour les 3 premiers de chaque groupe,
- Une coupe par personne pour les 3 premiers de chaque classe,
- Une coupe par personne pour les 3 premiers équipages féminins,
- Les commissaires seront récompensés par tirage au sort.

Les coupes ne sont pas cumulables.

La remise des prix se déroulera le Samedi 28 mai 2022 à partir de 19h30, sous le chapiteau sur le site CIAT à Serrières en Chautagne.

Tout sur le 7^{ème} Rallye National Savoie Chautagne 2022

Mail :

contact@asac-savoie.fr
ecurie.blanche@orange.fr

Site :

www.asac-savoie.fr